Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212201578-20260429-2026_04_13-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR

Séance ordinaire du 29 avril 2026

Date de convocation
22 avril 2026

Date d'affichage
22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Procurations : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. LE MOROUX, M. GALGUEN, C. LE BARON, M. GUILLEMOT, E. LE BORGNE, A.C ZUURBIER, C. LAGON, C. MAULE, M. GUÉGANOU, S. LE BORGNE, A. BOIS, J. PLASSART-TALLEC, B. JAN
Absent excusé : K. TASSEL (pouvoir à M. GALGUEN), I. DI MAGGIO
Secrétaire de séance : M. GUÉGANOU

N° 2026-04-13

Versement annuel d'une subvention au CCAS

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est la structure communale qui anime une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Au titre de l'année 2026 il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 1.800€ afin d'équilibrer le budget de cet Etablissement Public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Adopte la subvention d'un montant de 1.800€ au profit du CCAS
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette délibération

Le Maire,
Cédric LE MOROUX

